

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 65

Nombre de Conseillers municipaux présents : 50

Date de la convocation : jeudi 23 novembre 2023

Délibération n° : DELIB-2023-176

Matière 5.7.4.

Le jeudi 30 novembre deux mille vingt-trois, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon.

Conseillers municipaux présents :

(50) Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Georges Brunetière, Catherine Brin, Stéphane Buron, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Aglaë De Beauregard, Sébastien Dessenin, Pierre Devêche, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Jean Marie Frouin, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Thierry Lebrec, Mathieu Leray, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Joris Rafleageau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(8) Gaëtan Barreau, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Jean-Michel Coiffard, Caroline Fonteneau, Vincent Guillet, Lydie Jobard, Virginie Neau, Tiffany Portemann.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Guillaume Benoist	Claire Steinbach
Claude Brel	Anne-Marie Avy
Aurélie Brunet	Geneviève Gaillard
Sylvie Dupin de la Guérivière	Paul Nerrière
Isabelle Maret	Jean Luc Tilleau
Quentin Mayet	Philippe Bâcle
Florence Poupin	Colette Landreau

Secrétaire de séance : Christelle Dupuis

Rapport d'activité 2022 - Mauges communauté

Rapporteur : Didier Huchon, Maire de Sèvremoine

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de leur établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Ainsi, le Conseil Municipal de la commune de Sèvremoine doit prendre acte du rapport d'activité 2022 de Mauges Communauté. Ce rapport d'activité 2022 retrace l'action menée par les services de Mauges Communauté tout au long de l'année 2022, notamment dans un double contexte, à la fois de sortie de crise sanitaire après deux ans de pandémie, et à la fois d'une crise énergétique qui découle directement du retour de la guerre en Ukraine.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 5211-39,

VU le rapport ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 16 novembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de prendre connaissance du rapport d'activité de Mauges communauté,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Votants	Pour	Contre	Abstention
57	57	0	0

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2022 de Mauges communauté.

Copie certifiée conforme au registre dument signé

Pour le Maire et par délégation :



Anne Pithon

Directrice générale des services

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Accusé de réception en préfecture
049-200054385-20231130-DELIB-2023-176-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023